

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par téléphone, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 29 octobre 2018, à 19 : 30 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Est également présent :  
Luc Lambert, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Tous les membres sont présents et renoncent à l'avis de convocation et traitent des sujets suivants :

**2018-10-199**

**RÉPARATION TRACTEUR NEW-HOLLAND**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur René Desbois est allé chercher le tracteur New-Holland et qu'il a constaté des problèmes concernant le moteur;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal mandate le directeur général afin de retenir les services de nos procureurs dans le but de mettre en demeure le vendeur Machinerie Yvon et Clade Vincent Inc. et ou le concessionnaire New-Holland Équipements Inotrac Inc.

**2018-10-200**

**AVIS PUBLIC ROUTE RAMEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne déneige pas la route Rameau;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal informe la population, par un avis publié dans le journal, que la route Rameau ne sera pas déneiger. Et que toute personne qui déneige ou fait déneiger cette route, sans se conformer au règlement numéro 2017-322 décrétant l'entretien des chemins l'hiver pour la circulation automobile (autorisation, preuve d'assurance et conditions d'entretien), sera tenue responsable de tout accident qui pourrait survenir à la suite du déneigement sans autorisation municipale.

**QU'**une signalisation sera installée afin d'interdire la circulation des véhicules automobiles sur la route Rameau.

2018-10-201

**MATÉRIELS INFORMATIQUES**

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura plus de soutien sur le système d'exploitation Windows 7 Professionnel de Microsoft Corporation et que les équipements informatiques sont rendus à la fin de leurs durées de vie utile;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal autorise le remplacement des équipements informatiques au montant de plus ou moins 11 000 \$.

**QUE** le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le revenu supplémentaire de subvention de prise en charge de voirie locale.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a eu aucune question.

2018-10-202

**CLÔTURE DE LA SESSION**

La clôture de la session est proposée par Nadine Lelièvre à 21 : 12 heures.

---

Roberto Blondin, maire

---

Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »